

02627X0042



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

RD/CS

NOTICE DESCRIPTIVE

FORAGE DANS UN SYSTEME AQUIFERE AUTRE QU'UNE NAPPE  
D'ACCOMPAGNEMENT D'UN COURS D'EAU

(Rubrique 1.1.0. de la nomenclature)

PETITIONNAIRE

Nom, prénom : POIRSON Didier.

Adresse : 10700 St Nabord

Téléphone : <sup>2</sup>

Télécopie :

PROPRIETAIRE

Nom, prénom : SCEA d'Harcourt (POIRSON Didier)

Adresse : 10700 St Nabord

Téléphone :

Télécopie :

⇒ joindre l'autorisation du propriétaire si le terrain où sera réalisé l'ouvrage ne vous appartient pas.

OBJET DE LA DEMANDE

Destination et usage de l'eau : Irrigation.

02627x0042

Si le forage est destiné à l'irrigation, préciser pour chaque parcelle irriguée les données ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Surface	Type de culture	Besoins en eau à l'hectare
St Nabord	Les Millières + Hautement	73 ha 37		
St Nabord	Voie d'Arcis	24 ha 73		
St Nabord	Croix Laurent + Les Travers	44 ha 04		
St Nabord	La Her	13 ha 49	p.d.t. →	0 à 100 m <sup>3</sup> /ha
St Nabord	Le Bards Vignes	3 ha 10	} Mais } Betteraves	} 0 à 600 m <sup>3</sup> /ha
Torcy le Petit	Bas de pouitron	13 ha 70		
Torcy le Petit	Pouitron	84 ha 66		
Torcy le Grand	Haut des Vignes	17 ha 68		
Torcy le Petit	Fraiche, Terres	29 ha 77		
Torcy le Grand	Le petit terrain La Grande Vallée	119 ha 78		
Vaupoisson	Côte Guillaume	14 ha 42		

### CARACTERISTIQUES DU FORAGE :

#### Emplacement prévu :

Nom de la commune : St Nabord

Lieu-dit : Voie d'Arcis

Référence cadastrale de la parcelle : 2 D 34

⇒ joindre une carte IGN au 1/25 000 en précisant la localisation prévue.

#### Equipement prévu :

Type de pompe : Pompe à Axe Vertical Type Coprovi

Capacité de prélèvement en m<sup>3</sup>/h : 70 m<sup>3</sup> (dversement dans une réserve tant que le forage situe sur le lieu dit La Her 2390 puis reprise).

Profondeur du forage : 90 m

Diamètre intérieur du forage : Tubage PVC Ø 315/299 plein.

Dispositif de comptage : Néant - Paiement d'un forfait par ha à l'Agence de l'eau " Seine Normandie "

02627x0042

Exploitation prévue :

Nom de la culture	Période de pompage	Nombre de jours de pompage par an	Nbre de passage/an mini/maxi	Lame d'eau par passage (mm)	Quantité d'eau prélevée/an mini/maxi
<b>Cultures irriguées systématiquement :</b>					
Pomme de Terre	jeuillet		0 à 5 passages	20 à 25	0 à 3000 m <sup>3</sup>
<b>Autres cultures irriguées occasionnellement :</b>					
Betteraves	14 juillet - 15/12		0 à 3 passages	20 à 25	0 à 2000 m <sup>3</sup>
Maïs	19 juillet - 15/12				

INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT :

→ Indiquer pour les forages situés dans un rayon d'un kilomètre les données suivantes et les faire figurer sur une carte IGN :

N°	Nom de la commune	Lieu-dit	Références cadastrales	Nom de l'exploitant	Capacité de prélèvement ou type de cultures irriguées

→ Nom et distance du (ou des) cours d'eau les plus proches :

Nom	Distance	Est-il parfois asséché ?
L'Aube	4,2 km	Non

0 262 7x0042

→ Distance des **plans d'eau** les plus proches :  
(les indiquer sur une carte IGN le cas échéant)

⇒ joindre un *certificat d'exclusion des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.*

**AVIS DU MAIRE :**

A joindre obligatoirement. Cet avis portera notamment sur les :

- incidences constatées sur l'AEP ; *rien*
- incidences sur l'écoulement des cours d'eau, *rien*
- autres à préciser. *aucune autre observation.*

**REMARQUES DIVERSES :**

- date prévisionnelle du début des travaux : *Création en 1989.*
- date de mise en service du pompage : *1989*
- fréquence d'utilisation du forage : *Tous les ans sur culture de Pomme de Terre.  
Occasionnellement sur culture de Betteraves et Maïs*

Fait à *S<sup>t</sup> Nabord* , le *17* *Décembre* *1998*

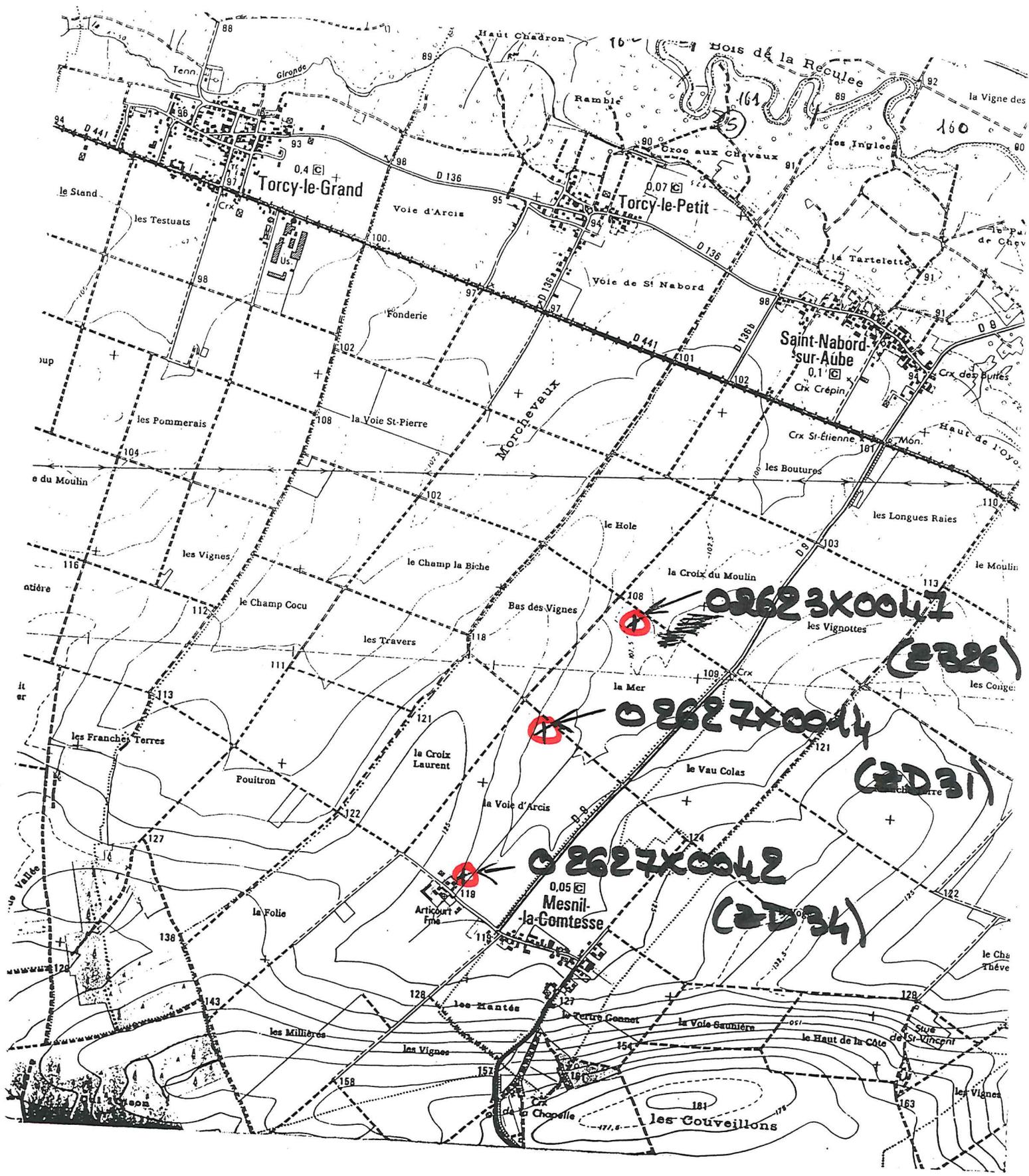
Le pétitionnaire,

Ce dossier est à constituer en *2* exemplaires et à adresser à la :

**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'AUBE  
Cité Administrative Beurnonville  
10026 TROYES CEDEX**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Mme DELAIRE au 03.25.71.18.48



Torcy-le-Grand

Torcy-le-Petit

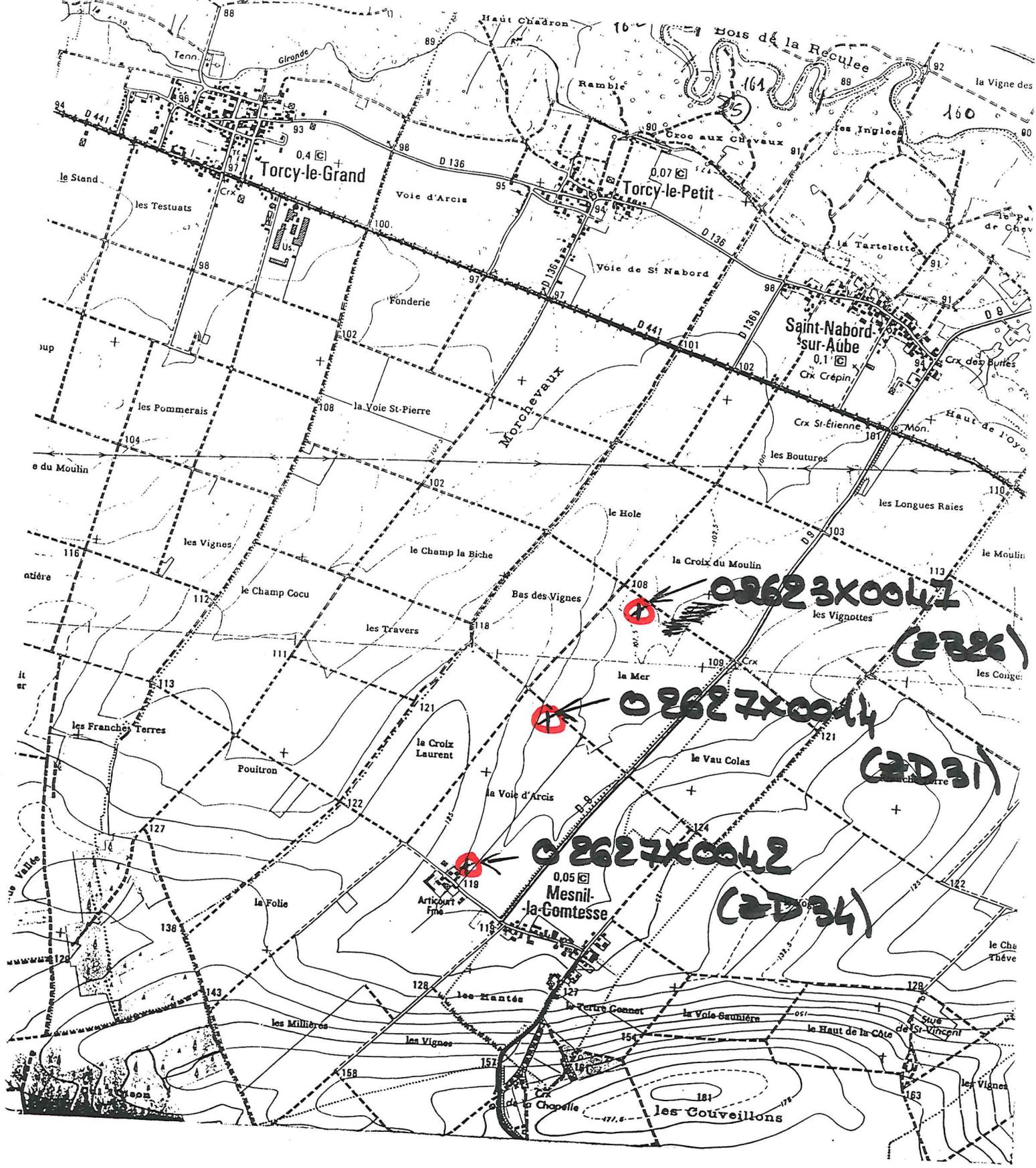
Saint-Nabord-sur-Aube

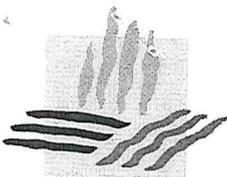
Mesnil-la-Gomtesse

0262 3X0047  
(2326)

0262 7X0044  
(2D31)

0262 7X0042  
(2D34)





Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

TROYES, le 23 décembre 1998

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

RD/CS

LOI SUR L'EAU

---

RECEPISSE DE DECLARATION

---

LE PREFET DE L'AUBE  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

E 153 120/98

VU la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 10 ;

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 modifié pris pour l'application de la loi susvisée ;

VU le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

VU la déclaration de M. POIRSON Didier représentant la SCEA d'HARTICOURT à SAINT NABORD en vue de la régularisation de 3 forages ;

VU l'avis favorable et sur proposition de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;

VU l'arrêté préfectoral n° 98-1909A du 18 mai 1998 portant délégation de signature à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;

DONNE RECEPISSE

à M. Didier POIRSON représentant la SCEA d'HARTICOURT de sa déclaration de régularisation de 3 forages destinés à l'irrigation agricole (commune de SAINT NABORD : parcelles n° ZD 31 lieu dit « Voie d'ARCIS, ZD 34 et ZB 26 lieu dit « La Mer » - prélèvement de 70 m<sup>3</sup>/h).

Les activités projetées sont rangées dans la classe des opérations soumises à déclaration en application de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1992 susvisée, sous le numéro ci-après de la nomenclature : 1.1.0. 2°.

Le texte des prescriptions générales applicables à cette opération est annexé au présent récépissé.

Pour le Préfet,  
L'Ingénieur en Chef,  
Directeur Départemental de l'Agriculture  
et de la Forêt,

Signé :

Bernard BEZEAUD

02623X0047

02627X0074

02627X0042

Voie d'Arcis